

**M. Fox:** Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la première question, je crois que la réponse en termes généraux est non. Quant à la deuxième question relative à l'enquête menée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les activités de la GRC, encore une fois, la réponse est non, si j'ai bien saisi la question. Quant à la troisième question tendant à savoir si les services d'un avocat seront assurés aux membres de la GRC; il y a une politique selon laquelle l'aide judiciaire est prévue, grâce à une caisse spéciale, pour les membres du corps policier qui seraient accusés d'avoir commis certains actes dans l'exercice de leurs fonctions.

**M. Jones:** Dois-je comprendre que l'enquête n'autorise pas l'assignation comme témoins des ministres du cabinet?

**M. Fox:** Monsieur l'Orateur, si le député pose une question de droit, je devrai aller aux renseignements. Toutefois, je ne puis imaginer qu'un ministre du cabinet ne veuille pas fournir à la commission d'enquête des renseignements pertinents s'il en est prié.

\* \* \*

● (1700)

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Baker (Grenville-Carleton):** J'invoque le règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais poser deux questions au leader du gouvernement à la Chambre. Premièrement, quel est le programme du gouvernement pour demain, vendredi et la semaine prochaine?

**M. MacEachen:** Demain, nous reprendrons l'étude du bill C-27 à l'étape de la troisième lecture, puis nous passerons à l'étude du bill C-17 qui concerne Air Canada et du bill C-49. La semaine prochaine, j'ose espérer que nous pourrons étudier les modifications au Code criminel à l'étape du rapport.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** J'ai une autre question en tête à propos du débat sur l'unité nationale qui devait durer deux jours, selon une entente entre tous les partis. Par un effet du hasard, une longue et une courte journées ont été réservées au débat. Pour un motif qui m'échappe, le gouvernement a jugé bon de faire une déclaration au milieu de la courte journée. Je suis charitable en disant que le motif m'échappe; ce n'est pas la première fois que le gouvernement a recours à un tel subterfuge, que je trouve inadmissible. Je n'arrive pas à comprendre qu'on ait fait un aveu de capitulation du moins partielle, que certains ont désigné de camouflage, au sujet d'une question importante un jour consacré au débat sur l'unité nationale et le leader du gouvernement à la Chambre doit s'excuser d'avoir traité cette question ainsi.

#### Travaux de la Chambre

En outre, il nous doit du temps. Ce n'est pas le temps que nous avons consacré à la question de privilège qui m'inquiète. Cela fait partie de la procédure parlementaire normale et j'ajouterais qu'on pourrait revenir sur cette question demain. Mais en ce qui a trait à la déclaration intempestive du ministre, je crois que le leader du gouvernement à la Chambre devrait accepter la requête du député qui a demandé de prolonger la période consacrée au débat pour reprendre le temps perdu, soit environ une heure 45 minutes. Je demanderais au leader du gouvernement à la Chambre de donner l'ordre nécessaire afin de nous permettre de reprendre ce temps.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacEachen:** Le député dit qu'il ne comprend pas pourquoi le solliciteur général (M. Fox) a décidé de faire une déclaration aujourd'hui.

**Une voix:** Moi je comprends.

**M. MacEachen:** Moi aussi, je comprends. C'est à cause de l'importance de la question qui, de l'avis de l'Orateur, était de nature si urgente il y a quelque temps que les travaux de la Chambre ont été mis de côté pour permettre d'en discuter. Le gouvernement avait l'intention, dès qu'il aurait été décidé d'établir une commission royale d'enquête sur la sécurité nationale, de communiquer à la Chambre sa décision le plus tôt possible.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacEachen:** C'est pourquoi nous avons fait cette déclaration aujourd'hui. C'est à cause de la gravité de l'affaire et pour aucune autre considération. Le député prétend que la question de privilège fait partie de la procédure parlementaire normale. C'est évident. Mais la déclaration d'un ministre fait également partie de la procédure parlementaire et elle était justifiée pour les motifs que j'ai signalés.

Le député a prétendu qu'on pourrait peut-être prévoir du temps pour le débat d'aujourd'hui sur l'unité nationale. Je n'envisage pas de faire, ni de recevoir pareille proposition pour l'instant, car j'estime que les circonstances et l'ambiance ne se prêtent pas pour obtenir l'unanimité nécessaire. Cependant, je serais prêt à faire les consultations nécessaires par la voie habituelle en vue de ménager une autre période à cet effet. Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) ne doit pas oublier que les délibérations de la Chambre ont porté sur ces deux questions—importantes il va sans dire—et qu'elles ont d'avantage accaparé le temps, l'attention et l'énergie des députés de l'opposition comparativement aux députés du gouvernement.